



---

## Charte d'engagement

---

### des opérateurs Wi-Fi pour un service de qualité

---

La présente charte a pour vocation d'énoncer les principaux engagements des entreprises membres d'InfraNum pour assurer le **respect de la réglementation** ainsi que la **qualité des déploiements** réalisés dans le cadre des projets des collectivités de déploiements de service de Wi-Fi territorial subventionnés par le programme européen **WiFi4EU**.

Cette initiative lancée par la Commission européenne en 2018 représente une **opportunité unique** pour les collectivités désireuses de se doter d'un service de Wi-Fi territorial. L'institution a ainsi décidé d'accorder une subvention sous formes de coupons, qui peuvent être utilisés pour financer l'installation d'un réseau Wi-Fi public ou pour moderniser ou étendre un réseau Wi-Fi public existant.

En contrepartie, la collectivité doit mettre en œuvre son projet sous sa propre responsabilité et respecter la convention de financement passée avec l'Agence européenne. Par conséquent, une **excellente conception technique** et une **expérience solide** en matière de projets Wi-Fi sont essentielles pour que les collectivités et les utilisateurs finaux (les citoyens) bénéficient d'un **service de qualité**. La collectivité qui s'engage dans un projet de Wi-Fi territorial doit pouvoir s'appuyer sur un partenaire parfaitement au fait de l'**état de l'art technologique** et de toutes les **contraintes légales et réglementaires**, à même d'assurer le déploiement puis la maintenance et l'exploitation du réseau.

Afin de **garantir le succès de l'initiative WiFi4EU** et les projets des collectivités, les entreprises spécialistes des réseaux Wi-Fi membres d'InfraNum apportent leur caution et témoignent de leur **engagement solidaire** pour le développement de réseaux Wi-Fi publics de qualité en publiant la présente charte de qualité.

Les entreprises signataires s'engagent à joindre dans leurs contrats passés avec les collectivités une **annexe contractuelle présentant les engagements mentionnés ci-dessous** :

- **Assumer les droits, obligations, responsabilités et risques** relatifs à la réalisation de leurs missions dans l'exécution du marché public, **en lieu et place de la collectivité.**
- Assurer une conception technique permettant à l'utilisateur de bénéficier d'une connexion de qualité : étude technique sur-mesure, équipements de premier plan, déploiement par des professionnels formés, exploitation de classe opérateur, choix du meilleur lien de collecte disponible, ...
- Mettre en œuvre un service de Wi-Fi **conforme aux exigences techniques** prévues dans la convention de subvention européenne passée entre la collectivité et la Commission européenne, ainsi que dans le marché public et ses annexes.
- Déployer le service Wi-Fi dans le délai contractuel.
- **Se conformer à l'ensemble des obligations légales et réglementaires** : RGPD, santé, urbanisme Hadopi, antiterrorisme, ...
- Assurer la **maintenance régulière** du ou des réseaux.

### Signataires



Fédération InfraNum

17 rue de l'Amiral Hamelin - 75116 PARIS - Tél. : 01 45 05 72 38 - Courriel : [contact@infranum.fr](mailto:contact@infranum.fr)